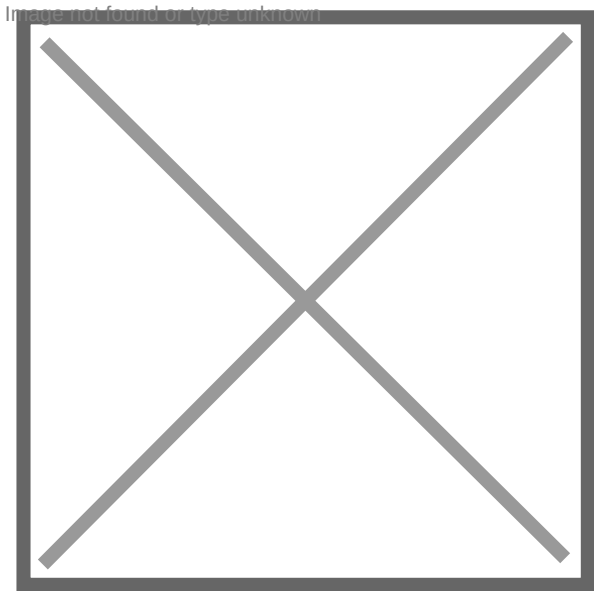




Separation couple non marié mais avec un enfant

Par **TITOU13**, le **10/08/2009** à **17:57**

Bonjour,

j ai une petite fille de 3 ans avec mon conjoint (pas marié)
mon conjoint a des problemes d alcool refuse de se soigner sous pretexte qu il peut se gerer
seul chose impossible.
J envisage la séparation en emmenant ma fille bien evidemment . La loi restant la loi il aura
droit malgré tout à la garde de la petite .
Avec ses problemes d alcool je ne veux en aucun cas lui laisser
Quel solution est ce que j ai ?

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **18:53**

Bonjour,

Déjà une première chose : n'étant pas mariés, votre compagnon n'a pas le droit au titre de
"conjoint", il est votre concubin, c'est tout.

Si votre compagnon a reconnu sa fille, il aura des droits de visite et d'hébergement attribué
par le Juge aux Affaires Familiales mais, s'il est reconnu alcoolique, ce droit sera
probablement limité et soumis à une obligation de soins, dans l'intérêt de votre fille.

En échange, vous aurez aussi le droit de réclamer au JAF, une pension alimentaire pour votre

filles conformément aux articles 213 à 217 du Code Civil.

En conséquence, il vous faut aller au greffe du tribunal pour déposer les demandes et avoir une entrevue avec le JAF.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **18:55**

[fluo]CIDF Phocéenne[/fluo]
5, rue Moustier
13001 Marseille
Tél : 04 96 11 07 99
Fax : 04 91 55 57 25
cidfphocee@wanadoo.fr

[fluo]CIDF Arles [/fluo]
Espace Chiavary
12, boulevard Emile Zola
13200 ARLES
Tél/Fax : 04 90 93 47 76
cidfarles@wanadoo.fr

Bonsoir, comme vous n'êtes pas marié, en concubinage, vous pouvez partir avec votre enfant, contactez un Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du 13, adresse ci-dessus, ils vous aideront, courage à vous, bonne soirée